MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Information

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Département des affaires transversales** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de l'enseignement et de la recherche** **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences**	**Note de service** **DGER/DAT/2022-630** **17/08/2022**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 30/06/2023
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 9

Objet : Note de service relative au dispositif national TUTAC, dispositif d'appui à la prise de fonction des nouveaux contractuels (enseignants, formateurs et conseillers principaux d'éducation -CPE-) des EPLEFPA pour l'année scolaire 2022-2023.

Destinataires d'exécution
DRAAF - DAAF EPLEFPA Inspection de l'enseignement agricole Institut Agro Dijon Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

Résumé : Dispositif TUTAC applicable à la rentrée 2022.

La DGER a conçu un dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants, formateurs et conseillers principaux d'éducation (CPE), contractuels des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles : TUTAC (TUTorat des Agents Contractuels).

Ce dispositif construit spécifiquement pour répondre aux besoins des contractuels nouveaux venus dans l'enseignement agricole, vise à leur permettre d'avoir accès, dès leur prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier et de bénéficier, sous plusieurs formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

Cette note présente le dispositif pour l'année scolaire 2022-2023, elle présente l'esprit de la formation, son calendrier et son contenu. Elle explicite la cohérence et la complémentarité des modules et des supports. Elle prévoit un retour d'expérience annuel.

Elle insiste sur le rôle essentiel du directeur de l'établissement dans l'accompagnement de l'agent tout au long du parcours en s'appuyant sur les outils mis à disposition par le dispositif.

Cet accompagnement, reconduit à la rentrée de septembre 2022, se déroulera tout au long de l'année scolaire selon les modalités ci-après.

1. Le personnel concerné par le dispositif TUTAC

Le dispositif TUTAC concerne :

1- tous les enseignants et formateurs contractuels (les agents contractuels d'État [ACEN] et les agents contractuels sur budget d'établissement [ACB]) affectés pour la **première fois** dans l'enseignement agricole, en formation initiale, scolaire et par apprentissage, ou en formation professionnelle continue, bénéficiant d'un **contrat pour un temps de travail de 50 % et plus** ;

2- tous les conseillers principaux d'éducation (CPE) contractuels recrutés en 2022 ;

3- tous les contractuels remplissant les conditions rappelées ci-dessus recrutés tardivement au cours de l'année scolaire 2021-2022 et qui n'ont pas pu bénéficier du dispositif, **après avis de l'inspection de l'enseignement agricole** ;

4- tous les personnels signalés par l'inspection de l'enseignement agricole (dont les agents contractuels qui changent de discipline).

*La liste des nouveaux **ACEN** devant participer obligatoirement au dispositif TUTAC est transmise par la DGER aux DRAAF (DRFC et SRFD) pour **suivi des inscriptions des agents par les établissements**.*

*La liste des nouveaux **ACB** devant participer obligatoirement au dispositif TUTAC est transmise par les EPLEFPA aux DRAAF (SRFD et DRFC) pour **suivi des inscriptions des agents par les établissements**.*

Pour rappel, les assistants d'éducation, les vacataires, les personnels détachés de l'Education nationale et les professeurs stagiaires bénéficient d'autres dispositifs ne sont pas concernés par la présente note de service.

2. Le contexte du dispositif et l'inscription dans le dispositif TUTAC

L'accueil des nouveaux agents dans un EPLEFPA est un acte fort de management. Il favorise une insertion de qualité pour l'agent nouvellement recruté dans l'enseignement agricole. Il facilite l'appropriation de la culture de l'enseignement agricole et sa déclinaison par l'établissement.

La note de service DGER/POFEGTP/N99-2089 du 30 août 1999 relative à l'organisation de l'accueil des nouveaux agents dans les établissements (disponible sur https://chlorofil.fr/systeme-educatif-

agricole/emplois/formation-continue) indique qu'il entre dans les fonctions du directeur de l'EPLEFPA d'assurer et d'organiser l'accueil afin de contribuer à la professionnalisation de tous les personnels.

Les nouveaux personnels contractuels inscrits au dispositif TUTAC sont pleinement concernés par les actions d'accueil mises en place dans chaque établissement. Une attention particulière doit être portée aux personnels arrivant postérieurement à la rentrée scolaire afin qu'ils puissent bénéficier de la même qualité d'accompagnement à la prise de fonction.

Au-delà de cet accueil, les directeurs d'EPLEFPA faciliteront les relations de l'agent :

- d'une part avec les équipes pédagogiques, de direction, les personnes ressources en informatique, en documentation, et le responsable local de formation (RLF) de l'EPL ;
- d'autre part avec les divers acteurs intervenant dans l'organisation du dispositif TUTAC :
  - au niveau régional :
    - le délégué régional à la formation continue (DRFC) au sein de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou pour les DROM/COM de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) ;
    - le Service régional de la formation et du développement (SRFD) ou pour les DROM/COM le Service de la formation et du développement (SFD) ;
  - au niveau national :
    - l'Institut Agro Dijon/DIRED
    - le Département des affaires transversales (DAT) de la DGER, notamment dans le cadre de la procédure d'inscription.

Les agents concernés par ce dispositif pourront également, avec l'accord de leur supérieur hiérarchique, participer aux actions de formation proposées dans les programmes national et régional de formation continue de l'enseignement agricole (PNF et PRF).

En complément de la prise en charge collective des nouveaux contractuels, les directeurs d'EPLEFPA proposeront, sur la base du volontariat, à un collègue expérimenté, d'apporter un appui sous forme de conseil et d'information.

L'inscription de l'agent dans le dispositif d'accompagnement TUTAC comporte deux phases :

1. la demande d'inscription au dispositif TUTAC (cf. annexe 1 à renseigner et à transmettre au membre de l'équipe de direction de l'établissement en charge de l'inscription au dispositif TUTAC) ;
2. l'inscription par l'établissement au dispositif TUTAC à partir du jeudi 18 août 2022, exclusivement en ligne à l'adresse suivante :

http://inscription.tutac.educagri.fr/

Le directeur de l'établissement s'assure de l'inscription au dispositif des agents de son établissement.

Cette inscription :

- conditionne la participation à tous les regroupements (Cf. §4 de la note de service) : c'est par cette inscription que le nouvel agent sera convoqué au regroupement régional de pairs organisé dans sa région, au regroupement disciplinaire et le cas échéant au regroupement spécifique CFA/CFPPA ou au regroupement pour les conseillers principaux d'éducation ;
- entraîne une inscription automatique à l'espace Resana «TUTAC» qui permettra au nouvel agent d'obtenir les informations pratiques sur les regroupements nationaux et d'échanger sur les problèmes rencontrés avec des collègues dans la même situation que lui ;
- entraîne l'envoi du classeur TUTAC 2022 en version papier ;
- entraîne l'envoi par l'Institut Agro Dijon EDUTER Ingénierie des identifiants et codes d'accès individuels pour suivre le parcours de formation à distance « Accueil pour une prise de poste en EPL » (Cf. §3 de la note de service).

Le classeur TUTAC 2022 (voir sommaire en annexe 2) est consultable depuis le 6 juillet 2022 sur http://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/emplois/formation-continue/tutac ou https://chlorofil.fr/tutac

Afin de permettre le fonctionnement de l'ensemble du dispositif, les directeurs d'EPLEFPA doivent mettre à disposition de chaque agent concerné l'accès à un poste informatique relié au réseau Internet dans les conditions telles qu'il puisse d'une part recevoir, rédiger et transmettre des messages et, d'autre part, avoir accès par la navigation sur Internet aux ressources en ligne, et en particulier à Chlorofil.

Dans le cadre d'un partenariat avec les organismes de formation, la DGER a confié à L'Institut Agro Dijon /DIRED, la responsabilité de l'inscription au dispositif, de l'accès à la plateforme Mentor, de la création et de l'animation de l'espace Resana «TUTAC» ainsi que la gestion logistique des regroupements nationaux (hébergement, restauration et remboursement des frais de déplacement des stagiaires conformément aux décrets en vigueur).

NB : les agents recrutés en cours d'année demanderont leur inscription au dispositif dès leur recrutement pour pouvoir bénéficier de l'appui explicité ci-dessus.

3. Le parcours à distance « Accueil pour une prise de poste en EPL » dans le dispositif TUTAC

Chaque agent inscrit dans le dispositif dispose d'un outil d'auto formation, conçu et accompagné par l'équipe de l'Institut Agro Dijon/Eduter/Ingénierie dans le cadre du dispositif national d'appui. Ce parcours facilite l'intégration du nouvel arrivant dans son établissement d'affectation en complément des différentes actions d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux contractuels.

Pour être pertinent et efficace, ce parcours doit être effectué dès l'entrée en fonction du nouvel enseignant / formateur. Il est **nécessaire de prévoir du temps dès la prise de fonction pour sa réalisation**.

Le parcours de formation comprend neuf modules portant à la fois sur les connaissances de base pour « bien débuter avec un groupe d'apprenants », sur les activités du nouveau contractuel ainsi que sur l'organisation administrative et pédagogique de l'établissement. Il est à noter que le module 3 sera accessible à partir de janvier 2023.

Chacun peut l'individualiser en fonction de ses besoins et de son temps disponible. Sa durée peut ainsi varier d'une à dix heures.

Il s'appuie sur différentes ressources : le classeur TUTAC ainsi que le dossier personnel « Prise de fonction » à télécharger sur la plate-forme de formation. Ce dossier comprend dix sept fiches qui sont à compléter tout au long de la formation.

Pour suivre ce parcours, le nouveau contractuel peut s'appuyer sur le collègue expérimenté identifié (Cf. §2 de la note de service). Il est également accompagné par un référent Tutofop tout au long de son parcours.

4. Les regroupements du dispositif TUTAC *(le nombre de regroupements par agent est fonction de la date d'inscription au dispositif)*

Les directeurs d'établissement ont en charge l'inscription au dispositif. Elle doit intervenir dès le recrutement afin que les agents participent à l'ensemble du dispositif car *les programmes des différents regroupements ne se recoupent pas, mais se complètent.*

Chaque agent inscrit dans ce dispositif :

- ***avant le 06 octobre 2022 :*** *sera convoqué à* ***deux*** *regroupements :* ***au regroupement régional de pairs et au regroupement national disciplinaire*** *ou* ***au regroupement national pour les CPE.*** *Les agents affectés à un CFA ou un CFPPA bénéficieront en plus du* ***regroupement national spécifique CFA-CFPPA*** *(qui complète le regroupement disciplinaire) ;*
- ***entre le 07 et le 21 octobre 2022 avant 18h00 :*** *sera convoqué au* ***seul regroupement national disciplinaire,*** *ainsi que le cas échéant au* ***regroupement national spécifique CFA-CFPPA*** *(qui complète le regroupement disciplinaire)****,*** *ou au* ***regroupement national pour les CPE contractuels*** *;*
- ***entre le 22 octobre et le 12 novembre 2022 avant 18h00*** *: sera convoqué le cas échéant au* ***regroupement national spécifique CFA-CFPPA*** *;*
- ***après le 22 octobre 2022*** *(enseignants et CPE)* ***ou le 13 novembre 2022*** *(formateurs), l'agent ne pourra plus s'inscrire et participer aux regroupements en 2022. Il devra, comme indiqué au §2, s'appuyer sur des ressources locales.*

4.1 Le regroupement régional de pairs (Cf. annexe 3)

Le regroupement régional de pairs a pour objectif de :

- **répondre** de façon concrète et opérationnelle aux attentes des agents qui découvrent le métier et l'environnement professionnel ;
- **aborder les aspects transversaux du métier** : l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole et ses spécificités régionales, la participation aux diverses activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, le travail en équipe, les droits et les devoirs ;
- **permettre des échanges de pratique et développer une culture professionnelle commune par une présentation des spécificités régionales** ;

Il est organisé conjointement par les DRFC avec l'appui des SRFD/SFD. Chaque délégué organise un regroupement régional de pairs à destination des agents recrutés dans les EPLEFPA de la région administrative concernée. L'appui des SRFD/SFD est principalement attendu pour le recueil des noms des ACB recrutés par les EPLEFPA ainsi que pour la participation en qualité d'intervenant au regroupement régional (gestionnaire des moyens, DRTIC, DRIF…).

L'inspection de l'enseignement agricole intervient dans le regroupement régional dans le cadre de l'atelier « Les examens et la délivrance des diplômes, cœur de l'action des enseignants : l'évaluation dans l'enseignement agricole » dont elle a conçu le programme et dont elle assure l'animation.

Afin de permettre des échanges fructueux entre participants, ce regroupement régional de pairs peut être organisé en résidentiel, sous réserve d'une information préalable faite aux participants.

Ce regroupement d'une durée **minimale** de **4 demi-journées** aura lieu entre la fin de la semaine **41** et le début de la semaine **42** (soit entre le 12 et le 19 octobre 2022). **Il est organisé en France métropolitaine et dans les DROM-COM.**

L'enquête web permettant d'établir un bilan national des sessions régionales sera renseignée au plus tard le **17 novembre 2021**.

De même, un suivi de la participation de tous les agents concernés par le dispositif sera assuré par les DRAAF/DAAF qui feront un retour au Département des affaires transversales (DAT) de la DGER.

4.2 Le regroupement « disciplinaire » (Cf. annexes 4 et 5)

Il est organisé par l'Institut Agro Dijon/DIRED du point de vue logistique, selon la liste jointe en annexe 4 et est animé par l'inspection de l'enseignement agricole.

Son objet est centré sur les aspects didactiques liés à la discipline (la mise en œuvre des référentiels, les adaptations des connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline) et sur l'exercice des missions.

Ce regroupement d'une durée de **5 demi-journées** aura lieu la semaine **46 : du mardi 15 novembre 2022 à 14 heures au jeudi 17 novembre 2022 à 16 heures**.

Lors de son inscription au dispositif TUTAC, exclusivement en ligne, l'agent choisit un regroupement disciplinaire. C'est ce choix qui va déclencher sa convocation sous couvert de la direction de son établissement.

Date limite d'inscription à ce regroupement : 21 octobre 2022 – 18h00

Ce regroupement disciplinaire sera complété par une journée de formation entièrement à distance qui se tiendra au cours du mois de juin 2023.

4.3 Le regroupement spécifique pour les formateurs CFA-CFPPA (Cf. annexe 6) complémentaire du regroupement disciplinaire

Il est organisé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et apprentissage. Le suivi logistique est confié à l'Institut Agro Dijon/DIRED.

Son objet est centré sur les spécificités de la mise en œuvre des formations et des évaluations en CFA et en CFPPA. Les thèmes abordés lors de ce regroupement ***s'appuient sur les travaux effectués lors du regroupement disciplinaire et du regroupement régional de pairs***.

Ce regroupement se déroulera **en distanciel** sur une durée **impérative** de **4 demi-journées et** aura lieu en **semaines 47, 48 et 49.**

L'agent s'inscrit au regroupement souhaité lors de son inscription au dispositif TUTAC.

- Session 1 : du **mardi 22 novembre 2022 à 14 heures au jeudi 24 novembre 2022 à 12 heures,**
- Session 2 : du **mardi 29 novembre 2022 à 14 heures au jeudi 30 novembre 2022 à 12 heures,**
- Session 3 : du **mardi 06 décembre 2022 à 14 heures au jeudi 08 décembre 2022 à 12 heures.**

Un nombre maximal de participants par session étant défini, il est impératif lors de l'inscription de formuler systématiquement un second choix.

Date limite d'inscription à ce regroupement : 12 novembre 2022 – 18h00

4.4 Le regroupement pour les conseillers principaux d'éducation contractuels (Cf. annexe 7)

Il est organisé par les inspecteurs à compétences générales, établissements et vie scolaire. Le suivi logistique est confié à l'Institut Agro Dijon/DIRED.

Son objet est centré sur la place et le rôle du CPE, l'organisation du travail des équipes d'assistants d'éducation dans la vie scolaire, de la surveillance et du suivi des élèves, apprentis et étudiants. Il sensibilise aussi au volet éducatif du projet d'établissement.

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **5 demi-journées** aura lieu la semaine **46 : du mardi 15 novembre 2022 à 14 heures au jeudi 17 novembre 2022 à 16 heures** à l'EPLEFPA de Castelnau-le-Lez (34).

Date limite d'inscription à ce regroupement : 21 octobre 2022 – 18h00

Ce regroupement pour les CPE sera complété par une journée de formation entièrement à distance qui se tiendra au cours du mois de juin 2023.

5. Procédures de remboursement des frais de stage liés aux regroupements régionaux de pairs, disciplinaire, spécifique CFA-CFPPA et CPE contractuels du dispositif TUTAC

Afin d'éviter au maximum que les stagiaires TUTAC aient à avancer des frais lors des regroupements, qu'ils soient agent contractuel d'État (ACEN) ou agent contractuel d'établissement sur budget (ACB), le remboursement des frais inhérents à ces déplacements est prévu de la façon suivante :

5.1 Les frais de stages liés au regroupement régional de pairs (Cf. liste en annexe 8) sont assumés par le niveau régional :

Les DRFC chargés de la mise en œuvre du regroupement régional de pairs assurent directement le paiement aux prestataires des frais d'hébergement et de restauration sur leur budget régional. Les frais de transport sont remboursés par le DRFC après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire.

5.2 Les frais de stages liés au regroupement disciplinaire, au regroupement des CPE et au regroupement spécifique CFA-CFPPA contractuels sont assumés par le niveau national :

Les frais de stages sont remboursés par l'Institut Agro Dijon/DIRED :

- les frais d'hébergement et de restauration, pendant le stage, sont payés directement aux prestataires par l'Institut Agro Dijon/DIRED : l'inscription au dispositif TUTAC entraîne la convocation de l'agent au regroupement. **La réservation de l'hébergement ne sera faite pour lui qu'après qu'il ait confirmé sa participation en répondant au questionnaire dématérialisé envoyé via un lien (SPHINX) sur son adresse educagri ;**
- les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés par l'Institut Agro Dijon/DIRED après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a **confirmé sa participation**.

Le chef d'établissement doit impérativement :

- **s'assurer de l'inscription rapide et précise des agents concernés de son établissement (dates limites d'inscription impératives) ;**
- **libérer aux dates prévues les agents inscrits afin qu'ils participent aux regroupements.**

Le formulaire électronique d'inscription est accessible à compter du jeudi 18 août 2022 à l'adresse :

http://inscription.tutac.educagri.fr/

L'ensemble des procédures est récapitulé en annexe 9.

6. Conditions sanitaires

Les modalités des regroupements sont susceptibles d'être adaptées en fonction des conditions sanitaires.
L'information sur le passage de présentiel à distanciel d'un regroupement sera fait directement aux inscrits au dispositif :

- **par les DRFC** pour les regroupements régionaux de pairs ;
- **par l'Institut Agro Dijon/DIRED** pour les regroupements nationaux disciplinaires, spécifiques CFA-CFPPA et pour les CPE.

Le Directeur général adjoint de l'enseignement
et de la recherche

Luc MAURER

Liste des annexes :

Annexe 1 : demande d’inscription au dispositif TUTAC

Annexe 2 : sommaire du classeur TUTAC 2022

Annexe 3 : programme du regroupement régional de pairs

Annexe 4 : organisation des regroupements disciplinaires - lieux

Annexe 5 : programmes des regroupements disciplinaires

Annexe 6 : programme du regroupement spécifique pour les formateurs de CFA/CFPPA

Annexe 7 : programme du regroupement des conseillers principaux d’éducation contractuels

Annexe 8 : liste des délégations régionales à la formation continue

Annexe 9 : synthèse des procédures mises en œuvre par les différents acteurs du dispositif TUTAC en 2022-2023

ANNEXE 1

Demande d'inscription au dispositif TUTAC 2022
(Tutorat des nouveaux agents contractuels de l'enseignement public agricole)

L'agent contractuel remet cette fiche remplie au membre de la Direction de son établissement en charge de son inscription en ligne au dispositif TUTAC http://inscription.tutac.educagri.fr
Cette fiche facilitera l'inscription si l'agent et la Direction ne peuvent pas la réaliser ensemble.
Les contractuels qui s'inscrivent sont automatiquement convoqués au regroupement régional de pairs organisé par leur Délégué régional à la formation continue (DRFC), sont automatiquement inscrits à l'espace Resana « TUTAC » et recevront automatiquement les identifiants et les codes individuels leur permettant de suivre le parcours de formation à distance « Accueil pour une prise de poste en EPL ».

Nom : *(Obligatoire)*	**Prénom** : *(Obligatoire)*
Date de naissance : *(Obligatoire)*	**Matricule RenoiRH :** *(Pour les ACEN)*
Téléphone mobile de l'agent :	**Mail professionnel :** **…….…..@educagri.fr** Si vous n'en disposez pas encore, pensez à en faire la demande rapidement auprès de votre Gestionnaire Local Agricoll (GLA). Cette adresse vous permettra d'avoir accès à l'espace Resana «TUTAC» ainsi qu'à d'autres vous concernant.
Diplôme le plus élevé (NOM) : **Spécialité** :	**Date d'entrée dans l'enseignement agricole :**
Statut *(cochez la case correspondante)* ☐ Contractuel d'Etat (ACEN) ☐ Contractuel régional (ACER) ☐ Contractuel établissement (ACB)	**Fonction** *(cochez la case correspondante)* ☐ Enseignant ☐ Conseiller principal d'éducation (CPE)
Temps de travail en % :	**Motivation de la demande : T1 « Adaptation immédiate au poste de travail »**

Discipline et classes confiées

Discipline enseignée	*Cycle de formation*	*Cadre d'activité : FI (lycée) – FC (CFPPA) – FA (CFA)*	*Nombre d'heures hebdomadaires*

Inscription aux divers regroupements

Ce choix va entraîner une convocation et l'organisation de votre hébergement et restauration afin que vous n'ayez pas à avancer les frais.

<table>
<tr><th>Regroupement disciplinaire
(Un seul choix est possible car tous ces regroupements ont lieu en même temps du 15/11 à 14h au 17/11/2022 à 16h).</th><th>Regroupement formateurs CFA / CFPPA
(Un seul choix est possible)</th><th>Regroupement des CPE</th></tr>
<tr><td>☐ Agronomie – Productions végétales</td><td rowspan="3">☐ Regroupement 1 à distance
du mardi 22 novembre 14h au jeudi 24 novembre 12h</td><td rowspan="4">☐ EPLEFPA Castelnau-le-Lez (34)

du mardi 15 novembre 2022 à 14h

au jeudi 17 novembre 2022 à 16h</td></tr>
<tr><td>☐ Allemand ou Anglais ou Espagnol</td></tr>
<tr><td>☐ Aménagement : aménagements paysagers / gestion des espaces naturels / gestion forestière</td></tr>
<tr><td>☐ Biochimie – Microbiologie – Génie des procédés des industries agroalimentaires</td><td rowspan="4">☐ Regroupement 2 à distance
du mardi 29 novembre 14h au jeudi 30 novembre 12h</td></tr>
<tr><td>☐ Biologie – Ecologie</td></tr>
<tr><td>☐ Documentation ou Technologies de l'information et de la communication</td></tr>
<tr><td>☐ Education Socio-Culturelle</td><td rowspan="7">☐ Regroupement 3 à distance
du mardi 06 décembre 14h au jeudi 08 décembre 12h</td><td rowspan="14"></td></tr>
<tr><td>☐ Education Physique et sportive</td></tr>
<tr><td>☐ Français – Philosophie</td></tr>
<tr><td>☐ Histoire – Géographie</td></tr>
<tr><td>☐ Mathématiques</td></tr>
<tr><td>☐ Physique – Chimie</td></tr>
<tr><td>☐ Sciences et techniques horticoles ou Viticulture Œnologie</td></tr>
<tr><td>☐ STE / Agroéquipements NORD (LEGTA Le Neubourg)</td><td rowspan="8">EN CAS D'ATTEINTE DU NOMBRE MAXIMAL PARTICIPANTS SUR UNE SESSION, VOUS DEVEZ INDIQUER UN SECOND CHOIX</td></tr>
<tr><td>☐ STE / Agroéquipements SUD (LEGTA Carcassonne)</td></tr>
<tr><td>☐ SESG / Gestion de l'entreprise ou gestion de l'environnement</td></tr>
<tr><td>☐ SESG / Gestion commerciale</td></tr>
<tr><td>☐ SESG / Economie familiale et sociale</td></tr>
<tr><td>☐ Zootechnie y compris : aquaculture / animalerie / hippologie / élevage canin et félin</td></tr>
<tr><td>☐ Aucun regroupement disciplinaire ne me concerne</td></tr>
</table>

Les frais de stages liés aux regroupements disciplinaire et conseillers principaux d'éducation contractuels sont remboursés par Institut Agro Dijon/DIRED :

- les frais d'hébergement et de restauration, **pendant le stage**, sont payés directement aux prestataires par InstitutAgroDijon/DIRED : l'inscription au dispositif TUTAC entraîne la convocation de l'agent, et ***s'il confirme sa participation via le lien (SPHINX) envoyé sur son adresse educagri***, la réservation de l'hébergement est faite pour lui (il n'a donc pas le choix).
- les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés selon les décrets en vigueur par Institut Agro Dijon/DIRED après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a confirmé sa participation.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

TUTorat des Agents Contractuels
enseignants et formateurs
de l'enseignement agricole

TUTAC

Classeur

2022

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

Dispositif national d'accompagnement
à la prise de fonction des nouveaux enseignants
et formateurs contractuels des établissements
publics d'enseignement et de formation
professionnelle agricoles

Sommaire

1. Connaître l'enseignement agricole

1.1 Les missions de l'enseignement agricole

- **Fiche 1 :** les cinq missions de l'enseignement agricole
- **Fiche 2 :** l'enseignement agricole aujourd'hui

1.2 L'organisation de l'enseignement agricole

- **Fiche 3 :** les dispositifs de formation dans l'enseignement agricole
- **Fiche 4 :** les cycles de formation et les niveaux d'enseignement
- **Fiche 5 :** les diplômes de l'enseignement agricole et leur finalité

1.3 Du local au national : le cadre institutionnel

- **Fiche 6 :** l'EPLEFPA : établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
- **Fiche 7 :** le Conseil régional
- **Fiche 8 :** les DRAAF/SRFD, DAAF/SFD : l'autorité académique
- **Fiche 9 :** la DGER : la direction responsable des orientations pédagogiques et de l'activité éducative de tous les établissements d'enseignement agricole
- **Fiche 10 :** l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture
- **Fiche 11 :** l'Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA)

2. S'insérer dans l'enseignement agricole

2.1 Vous venez d'être nommé(e) dans l'enseignement agricole

- **Fiche 1 :** quelle est votre situation administrative ?
- **Fiche 2 :** quel est votre service d'enseignement ?
- **Fiche 3** : quels sont vos droits, vos obligations ?
- **Fiche 4 :** quelles sont les règles professionnelles spécifiques de votre métier d'enseignant ?
- **Fiche 5 :** quelles sont les bases de votre rémunération ?
- **Fiche 6 :** comment serez-vous évalué(e) ?

2.2 Vous êtes en fonction dans un EPLEFPA

- **Fiche 7 :** qui travaille à vos côtés ?
- **Fiche 8 :** quels sont les lieux de décision et de consultation dans l'établissement ?
- **Fiche 9 :** qu'est-ce qu'un « projet d'établissement » ?

3. Exercer son métier au quotidien

3.1 S'approprier les référentiels pour organiser son enseignement

- **Fiche 1 :** s'appuyer sur les référentiels de diplômes pour construire son enseignement
- **Fiche 2 :** articuler les diverses modalités pédagogiques pour donner du sens à son enseignement
- **Fiche 3 :** mobiliser des activités hors de la classe pour la formation
- **Fiche 4 :** sensibiliser les apprenants à la santé et la sécurité au travail
- **Fiche 5 :** planifier l'enseignement en construisant progressions et séquences
- **Fiche 6 :** préparer une séance d'enseignement
- **Fiche 7 :** construire un scénario pédagogique pour organiser les apprentissages

3.2 Évaluer et certifier

- **Fiche 8 :** évaluer, pourquoi ?
- **Fiche 9 :** évaluer des capacités en vue de la délivrance d'un diplôme professionnel
- **Fiche 10 :** mettre en œuvre des évaluations
- **Fiche 11 :** respecter le cadre réglementaire de la certification

3.3 Mettre en œuvre son enseignement

- **Fiche 12 :** concevoir un enseignement favorisant les apprentissages
- **Fiche 13 :** individualiser et différencier
- **Fiche 14 :** répondre aux besoins des élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages
- **Fiche 15 :** mobiliser le monde professionnel pour les apprentissages
- **Fiche 16 :** enseigner avec le numérique
- **Fiche 17 :** animer un groupe classe
- **Fiche 18 :** gérer les situations difficiles avec les apprenants

3.4 Utiliser et créer des ressources pédagogiques

- **Fiche 19 :** utiliser les ressources pédagogiques de l'enseignement agricole
- **Fiche 20 :** découvrir d'autres ressources pédagogiques

3.5 Conduire et animer des formations professionnelles continues et d'apprentissage

- **Fiche 21 :** définir et adapter une formation - *objectifs, contenus, modalités*
- **Fiche 22 :** accueillir, orienter, positionner et accompagner les personnes dans leur projet de formation
- **Fiche 23 :** mettre en œuvre et animer une formation
- **Fiche 24 :** réguler, accompagner et évaluer
- **Fiche 25 :** participer à la coordination, à la gestion et au suivi administratif des formations

4. Évoluer dans son emploi, sa carrière

4.1 Vous souhaitez suivre une formation

- **Fiche 1 :** connaître l'offre de formation continue des personnels et s'inscrire à une formation
- **Fiche 2 :** comment est organisée la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (FPTLV) ? (1/2)
- **Fiche 3 :** comment est organisée la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (FPTLV) ? (2/2)

4.2 Vous souhaitez préparer un concours

- **Fiche 4 :** les concours d'accès aux corps du ministère chargé de l'agriculture et d'autres ministères
- **Fiche 5 :** la préparation aux concours

Programme du regroupement régional de pairs

Au cours de ces quatre demi-journées (ou cinq demi-journées dans le cas où une journée entière est consacrée à l'atelier 3), les points suivants et les trois ateliers devront être abordés :

- Accueil & explication de la logistique du regroupement régional et des regroupements nationaux

- Présentation du dispositif TUTAC dans sa globalité

- L'enseignement agricole :
  - Histoire et évolutions actuelles : ses spécificités par rapport à l'Education Nationale
  - L'enseignement agricole et le MASA : l'autorité académique et le rôle des différents services de la DRAAF
  - L'enseignement agricole **dans la région** (les établissements / les compétences)

- L'EPLEFPA, un concept bien particulier :
  - Les centres et les multiples publics accueillis
  - L'autonomie
  - La synergie des cinq missions de l'enseignement agricole
  - Le rôle des équipes

- L'enseignant contractuel :
  - Son statut : ACEN ou ACB
  - Son évolution de carrière

- Vérification des inscriptions aux regroupements disciplinaires avec rappel pour les formateurs de CFA-CFPPA que le regroupement spécifique est complémentaire du regroupement disciplinaire (il ne le remplace pas)

- Les ressources à la disposition de l'enseignant :
  - Messagerie, Espaces Resana dont «TUTAC», workspace…
  - Autres outils à disposition
  - Sites Chlorofil, Educagri, Pollen…
  - Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements

- **Atelier 1 : Enseigner à produire autrement**

- **Aelier 2 : Les examens et la délivrance des diplômes, cœur de l'action des enseignants : l'évaluation dans l'enseignement agricole et ses spécificités *(Intervention de l'IEA)***
  - Placer l'évaluation comme pilote et moteur de la formation
  - Appréhender le référentiel de diplôme dans sa globalité
  - Viser les capacités du référentiel
  - Faire sens, susciter l'intérêt
  - Fixer les intentions pédagogiques, les objectifs des séances / séquences

- **Atelier 3 : L'apprenant au cœur du métier : qui sont les adolescents en 2022 ? une approche éducative et sur les façons d'apprendre en 2022**

Bilan de session (à renvoyer à la DGER/DAT au plus tard le 16 novembre 2022)

Organisation des regroupements disciplinaires TUTAC 2022
Semaine 46 : du mardi 15 novembre 2022 à 14h00 au jeudi 17 novembre 2022 à 16h00

Noms Inspecteurs	Disciplines	Lieux regroupements
CAMPARIO Sylvie **RIETSCH Sylviane** **RAIMBAULT Frédéric**	Français - Philosophie	**LEGTA Quétigny (21)**
CHATOT Denis **DE REGT Haike**	Biochimie Microbiologie, Génie des procédés des industries agroalimentaires	**LEGTA Plombières lès Dijon (21)**
GUILLAUME David **ROSSET Nicolas** **AUSSENAC Jérôme**	Physique - Chimie	**LEGTA Toulouse – Auzeville (31)**
HENEMAN Corinne **GOUEGOUX Isabelle**	SESG Economie familiale et sociale	**Lycée professionnel Jean Moulin Saint-Brieuc (22)**
MOROY Christel **ROBIN Patrice** **NAULEAU Philippe** **CONTANT François**	SESG Gestion de l'entreprise SESG Gestion de l'environnement	**LEGTA d'Arras (62)**
BOUCHER Didier **MACHABERT Bertrand** **MEUNIER Stéphane**	SESG Gestion commerciale	**LEGTA de Montbrison site Précieux (42)**
CASALS Alban **GAUJOUX Myriam** **IUS Fabien**	Biologie Ecologie	**LEGTA de Chambery-La Motte-Servolex (73)**
HENRY Xavier	Sciences et technologie des équipements/Agroéquipement/ Equipements hydrauliques	**EPLEFPA du Loiret site du Chesnoy Amilly (45)**
BONNIER Géraldine **DROILLARD Marie-Paule**	Sciences et techniques horticoles Viticulture-Œnologie	**EPLEFPA Angers le Fresne et Montreuil-Bellay (49)**
CITRON Xavier **VERGNENEGRE Franck**	Histoire et Géographie	**LEGTA Tours-Fondettes (37)**
CAUCHOIX Françoise **JACQUIN François-Xavier** **RAYNARD Philippe** **NN**	Aménagements Paysagers – Gestion des espaces naturels – Gestion forestière	**LEGTA de Périgueux – Exploitation Agrotouristique « Le Domaine des Chaulnes » (24)**
COME Marc **RIGAL Joël** **VARIGNIER Monique** **DENECE Eric**	Zootechnie y compris Aquaculture, Animalerie, Hippologie et élevage canin et félin	**LEGTA de Laval (53)**
SAUNIER Christophe **LE JANNOU Olivier** **BRETILLON Xavier** **ACHMIT Abel** **GOULLIER Nancy**	Anglais Espagnol Allemand	**EPLEFPA Dijon-Quétigny (21)**
CAPE David **AUBERT Pierre-Loïc**	Education Socioculturelle	**LEGTA Avignon (84)**
BENOIT Magali **CANDALH Arnaud**	Agronomie-Production végétale	**LEGTA Valence (26)**
LATHELIZE Arnaud **GARRIGUES Julien**	Mathématiques	**LEGTA Valence (26)**
GENOUX Stéphane **WOZNIAK Véronique** **DUMAS Michel**	Technologies de l'informatique et du multimédia Documentation	**LEGTA Avignon (84)**
DUPRE Marie-Hélène **CACHAT Philippe**	Education physique et sportive	**LEGTA de Toulouse Auzeville (31)**

Programmes des regroupements disciplinaires

Ces regroupements sont centrés sur les aspects didactiques liés à la discipline (la mise en œuvre des référentiels, les adaptations des connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline) et sur l'exercice des missions.

Regroupement disciplinaire LETTRES - PHILOSOPHIE

Le métier d'enseignant et les finalités de l'enseignement des lettres et de la philosophie : gérer la classe, favoriser la motivation des élèves et des étudiants et leur autonomie dans les apprentissages, travailler en équipe.

Les textes officiels : s'approprier les référentiels de diplômes, de formation et de certification et les notes de service ; utiliser les documents d'accompagnement.

L'organisation de l'enseignement : structurer les enseignements autour des compétences et des capacités, concevoir l'évaluation comme moteur des apprentissages et de la formation, envisager dans leurs grandes lignes une progression annuelle et des séquences, bâtir une séance, choisir les supports adaptés, varier les activités (lecture cursive/lecture analytique/lecture littéraire, interaction lecture/écriture, maîtrise de la langue, pratiques de l'oral), gérer la trace écrite, construire différentes modalités d'évaluation.

La procédure d'inspection des agents contractuels : préciser les attentes et les modalités ; répondre aux interrogations.

Mise en œuvre :

Recueil des représentations et des questionnements. Travaux de groupes ciblés, mises en commun, préconisations.

Les participants sont invités à apporter les référentiels des classes dont ils ont la charge et s'ils le souhaitent des documents personnels (progressions, évaluations). Il leur est également demandé de se munir d'un ordinateur portable et d'une clé USB.

Regroupement disciplinaire BIOCHIMIE – MICROBIOLOGIE – GENIE DES PROCEDES DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

Lors de ce regroupement, le déroulement du stage est le suivant :

- recueil des attentes des stagiaires ;
- la posture de l'enseignant ;
- enseigner : les missions de l'enseignant ;
- où et comment s'informer : les ressources et outils à disposition ;
- le référentiel de diplôme ;
- faire acquérir des capacités, présentation des bases de la conception d'une séquence et de la mise en œuvre d'une séance ;
- évaluer des capacités ;
- travail en groupes : préparation d'une séquence et d'une séance à partir d'une capacité de rang 2 ;
- restitution des travaux de groupes ;
- présentation de l'Inspection, ses rôles, ses missions, la procédure d'inspection des agents contractuels ;

- temps d'échanges en fin de stage.

L'établissement d'accueil est sollicité pour la visite des laboratoires, de l'atelier technologique et/ou de la halle technologique, ainsi que pour des interventions d'ordre pédagogique et/ou administratif.

Les participants sont invités à apporter les référentiels des classes dans lesquelles ils interviennent. Il leur est également demandé de se munir d'un ordinateur portable.

Regroupement disciplinaire PHYSIQUE - CHIMIE

Lors de ces journées de formation les sujets suivants sont abordés :

- le recueil des attentes des stagiaires
- le métier d'enseignant et plus particulièrement celui de physique chimie dans le cadre d'équipes éducatives et pédagogiques ;
- l'appropriation des référentiels, des documents d'accompagnement et des notes de cadrage des examens ;
- la construction d'une séquence d'enseignement ;
- l'élaboration de tâches complexes ;
- la recherche de ressources ;
- l'évaluation des capacités ;
- la gestion de la classe ;
- l'utilisation d'outils numériques ;
- la mise en œuvre d'activités expérimentales.

Le travail se déroule sous forme d'études de cas, de débats et d'exposés… Il est souhaitable que les stagiaires viennent avec des documents personnels (cours, progression, évaluation, situation de vie de classe…) ou des ouvrages avec lesquels ils ont l'habitude de travailler.

Dans la mesure du possible, les stagiaires peuvent proposer des thèmes d'étude liés à l'exercice de leur profession qu'ils aimeraient que l'on traite.

Une information sera faite sur le déroulement et les enjeux de l'inspection que les contractuels auront au cours de la deuxième année d'exercice, selon la procédure normale.

Regroupement disciplinaire SESG / ECONOMIE FAMILIALE ET SOCIALE

Pendant les cinq demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants seront abordés :

- les textes officiels : s'approprier le référentiel de diplôme et les notes de service ; utiliser les documents d'accompagnement.

- l'organisation de l'enseignement : placer l'enseignement professionnel au centre de la formation, structurer les enseignements autour des capacités, concevoir l'évaluation comme le moteur des apprentissages et de la formation, envisager dans leurs grandes lignes une progression annuelle et des séquences, bâtir une séance, choisir les supports adaptés, varier les activités.

Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression et de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques, des travaux de groupes, des mises en commun, la mise en œuvre d'un cours

de pratique professionnelle adapté aux locaux disponibles et des temps d'apports. Une large place sera aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Les participants doivent apporter leur tenue professionnelle, un ordinateur, les documents avec lesquels ils travaillent : référentiels de diplôme, progressions, évaluations, fiches de TP, plan d'évaluation…

Regroupements disciplinaires
SESG / GESTION COMMERCIALE
SESG / GESTION DE L'ENTREPRISE

Les cinq demi-journées seront organisées autour de temps d'échanges à partir de supports fournis par l'inspection et de travaux de groupes. L'objectif de la formation, outre ce qui est indiqué en chapeau de cette annexe, est d'aider les nouveaux enseignants et formateurs dans la construction de séquences, de séances et d'évaluations répondant à l'approche capacitaire des référentiels.

Différents dispositifs pédagogiques seront présentés afin de permettre aux stagiaires de varier les activités proposées à leurs apprenants.

Il est souhaitable que les stagiaires se munissent de leurs ordinateurs portables et des référentiels des formations dans lesquels ils interviennent. Ils peuvent aussi apporter des exemples d'évaluation mises en oeuvre.

La dimension éducative du métier d'enseignant ou de formateur sera également abordée sous l'angle de la gestion de classe.

La procédure d'inspection des agents contractuels sera présentée afin de préciser les attentes et les modalités et de répondre aux interrogations.

Regroupement disciplinaire BIOLOGIE - ECOLOGIE

Ce regroupement se veut un lieu d'expression et de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront avec des travaux de groupes. Une large place sera aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Après une phase de présentation, les points suivants serviront de fil conducteur au cours des cinq demi-journées :

- prendre en main et mobiliser un référentiel pour adapter son enseignement à un niveau de formation ;
- concevoir des séances et des séquences d'enseignement pour une mise en œuvre dans la classe ;
- intégrer l'évaluation dans un parcours de formation en fonction des objectifs d'apprentissages et des finalités de l'évaluation ;
- prendre appui sur le référentiel de compétences professionnelles des enseignants (2013) pour développers ses pratiques professionnelles.

Regroupement disciplinaire
AGROEQUIPEMENTS / AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

Le regroupement disciplinaire a pour objectif de cerner les attendus et les spécificités du métier d'enseignant/formateur en Sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques (STAEAH)

Finalités du stage :

- s'approprier la didactique de la discipline ;
- exercer les missions d'un enseignant/formateur en STAEAH.

Modalités :
En amont du stage, les participants préparent une progression pédagogique, une évaluation et une fiche de séance.
Ces documents sont présentés et servent de point d'appui pour nourrir les échanges en lien avec les recommandations du classeur TUTAC disponible sur Clhorofil. Les travaux se déroulent en groupe entier et en sous-groupes. Une large place est accordée à l'expression des attentes des stagiaires et aux réponses à leurs questions.

Les points suivants seront abordées :

- le métier d'enseignant/formateur en STAEAH ;
- la conception d'une progression pédagogique, d'une évaluation, d'une séance de cours, d'une séance de TP ;
- l'approche capacitaire ;
- les ressources documentaires ;
- la gestion de la classe ;
- les interactions avec les autres disciplines ;
- l'utilisation et la gestion des ateliers pédagogiques d'agroéquipement et d'hydraulique ;
- enseigner en sécurité et éduquer aux risques professionnels ;
- les concours en STAEAH et l'inspection de contrôle.

Les stagiaires sont invités à apporter un ordinateur portable avec possibilité de connexion à internet ainsi que leurs documents numériques.

Regroupement disciplinaire
SCIENCES ET TECHNIQUES HORTICOLES
SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA VIGNE ET DU VIN

Ce regroupement disciplinaire qui s'inscrit dans la continuité du « TUTAC régional regroupement de pairs » a pour objectif d'aider les stagiaires à cerner les contours et les attendus du métier d'enseignant en sciences et techniques horticoles ou en sciences et techniques de la vigne et du vin.

Durant les cinq demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants seront abordés :

- proposer un enseignement adapté aux attendus du référentiel de diplôme : prise en main des textes officiels et d'autres documents, exploration de la liberté pédagogique, accompagnement des apprentissages des apprenants, évaluations ;
- travailler en équipe pédagogique : la progression comme support de discussion et de concertation, la mise en œuvre de la pluridisciplinarité ;
- identifier les acteurs locaux du système dans lequel l'enseignant évolue : directeur adjoint, coordinateur, président adjoint de jury, directeur d'exploitation, maîtres de stage, maîtres d'apprentissage ;
- préparer l'inspection de contrôle (enjeux, modalités et attendus de l'inspection).

Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression et de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques, des travaux de groupes, des mises en commun et des temps d'apports. Une large place sera aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Les participants sont invités à apporter les documents avec lesquels ils travaillent : référentiels de diplôme, progressions, évaluations, fiches de TP, plan d'évaluation…

Regroupement disciplinaire HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Ce regroupement est conçu comme un espace d'échanges, de réflexion et de discussion autour des pratiques professionnelles.

Points abordés :

- se positionner en tant qu'enseignant. Mettre en œuvre les missions de l'enseignant ; gérer la classe ; favoriser la motivation, la réussite et l'autonomie des élèves ; travailler en équipe ; comprendre les finalités de l'enseignement de l'histoire – géographie – EMC ; travailler en pluridisciplinarité…
- s'approprier les textes officiels : référentiels de diplômes, référentiels de formation et de certification, notes de services, documents d'accompagnement ;
- concevoir et planifier son enseignement : établir une programmation et une progression ; concevoir des séquences et des séances ; engager des apprentissages à partir de capacités ou de compétences ; diversifier les dispositifs pédagogiques et didactiques ; choisir des documents ; faire écrire les élèves ; bâtir des évaluations intégrées au processus de formation et d'apprentissage, engager une démarche réflexive sur ses propres pratiques…
- préparer sa première inspection.

Mise en œuvre :

- temps d'échanges. Premiers questionnements sur les pratiques professionnelles : inquiétudes, représentations, perspectives ;
- temps de production en ateliers pour bâtir une ou des séances ;
- temps de mise en commun et préconisations.

Les enseignants sont invités à se munir des référentiels, de leurs documents de travail ainsi que de leur matériel informatique (ordinateur portable, clé USB…).

Chaque enseignant aura la possibilité de présenter une séance de son choix, celle-ci aura été mise en œuvre auprès des élèves. Il serait souhaitable également de proposer un exemple d'évaluation.

Regroupement disciplinaire AMENAGEMENT

Objectifs : Construction de séquences d'enseignement et d'évaluation intégrant l'approche capacitaire, le pilotage par l'évaluation et la valorisation des situations professionnelles. Les stagiaires choisissent une capacité d'une filière où ils interviennent et imaginent une situation de formation liée au terrain support du stage, le domaine agrotouristique et forestiers des Chaulnes, les réalisations paysagères vues sur Périgueux ou d'autres situations concrètes et contextualisées issues de l'expérience des stagiaires.

Déroulement :

Seront abordés au cours d'exercices concrets : la structuration des enseignements autour des compétences ; le pilotage des modules par l'évaluation des capacités ; l'importance de la pédagogie par alternance (place du stage, du chantier, du projet tutoré) ; une approche plus globale intégrée du diplôme ; la nécessaire planification des séquences dans le ruban pédagogique. Une pédagogie active privilégiant les chantiers école, les études de cas. La conduite de projets tutorés sera encouragée.

La priorité donnée à la prise en compte du public apprenant ; le souci de sa promotion et de son insertion professionnelle seront soulignés afin d'aider les enseignants et formateurs à ne pas adopter une posture trop académique ou trop scolaire.

A l'occasion des restitutions, les travaux réalisés par groupes de spécialités : paysage, forêt et nature seront analysées collectivement. Les stagiaires pourront cerner le rôle qu'ils peuvent jouer pour favoriser la concertation pédagogique. L'intervention d'experts de la pédagogie et de la sécurité des chantiers permettra un temps d'échange apprécié pour les enseignants des filières forêt et nature. L'analyse des pratiques d'enseignants paysagistes donnera du grain à moudre à ceux de la filière paysage. Des enseignants tuteurs experts des divers cycles pour chacune des trois filières aideront les groupes à formaliser leurs progressions pédagogiques en vue des restitutions.

La démarche pédagogique adoptée s'articule autour :

- d'une mise en situation ;
- d'un tutorat avec des pairs référents ;
- d'un accompagnement individualisé permettant de construire une stratégie de formation adaptée à la situation de chacun pour réussir sa première année ;
- de l'acquisition d'une culture de l'enseignement agricole, du sens des référentiels, au delà des recommandations du classeur Tutac dont la richesse et la pertinence seront soulignées ;
- un prolongement par le biais d'une ressource interactive permettra l'accès à des fichiers ressources afin de favoriser une démarche en réseau, à distance.

Evaluation et prolongements

Au travers de situations pédagogiques concrètes les stagiaires pourront apprécier comment mettre en œuvre une pédagogie individualisée et l'accompagnement des apprenants. Ils mesureront l'autonomie et la responsabilité que permettent et nécessitent la nouvelle conception des évaluations nationales terminales basées sur l'expérience professionnelle des apprenants. Ils pourront mieux cerner comment valoriser les atouts des EPL et tout particulièrement les espaces des exploitations et les domaines des lycées agricoles, à partir de l'exemple de ceux de l'EPL de Dordogne, support du stage Tutac Aménagement.

L'appréciation de la mobilisation de cette formation lors des inspections permet chaque année de faire évoluer la formule en fonction des besoins des nouvelles générations d'enseignants et formateurs recrutés, dans le sens d'une bonne prise en compte de l'évolution de leur public et de leur situation d'emploi.

En cas de pandémie, la formation sera réalisée en distanciel mais s'appuiera toujours sur des expériences de terrain partagées qui serviront à un travail par groupe autour de la création de séquences pédagogiques intégrées dans les progressions s'appuyant sur les ressources des territoires des établissements.

Regroupement disciplinaire Zootechnie

Ce regroupement disciplinaire s'inscrit dans la continuité du «TUTAC régional regroupement de pairs» avec pour objectif d'aider les stagiaires à mieux appréhender le métier d'enseignant/formateur en zootechnie (dont hippologie équitation, aquaculture, animalerie et élevage canin félin).

Durant ces cinq demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants sont abordés :

- prendre connaissance et s'approprier les textes officiels : les référentiels de diplômes, les notes de service et les documents d'accompagnement ;
- organiser son enseignement pour :
  - construire des progressions pédagogiques et des modalités d'évaluation en cohérence avec l'approche capacitaire et les attendus des référentiels de diplôme,
  - bâtir des séances en salle et sur le terrain,
- gérer la classe en favorisant la motivation des apprenants et leur autonomie dans les apprentissages ;
- s'initier à la didactique de la discipline zootechnie;
- préparer l'inspection contrôle (enjeux, modalités et attendus de l'inspection).

Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression, de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques d'enseignants confirmés, des travaux de groupes, des mises en commun et des temps d'apports sur la pédagogie et la didactique. Un focus particulier sera opéré sur les travaux pratiques.
Une large place est aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Des consignes spécifiques seront envoyées aux stagiaires en amont du regroupement pour qu'ils déposent dans un espace collaboratif des traces témoins de leur activité qui pourront servir de support lors des travaux de groupes.

Regroupement disciplinaire LANGUES

Pendant ces cinq demi-journées, seront abordés :

- le CECRL ;
- l'approche actionnelle et les techniques d'enseignement dans les cinq activités langagières ;
- la mise en œuvre des référentiels ;
- l'élaboration de CCF.

Regroupement disciplinaire ESC

Ce regroupement est conçu comme un espace d'échanges, de réflexion, de discussion et de préconisations autour des pratiques professionnelles et des spécificités de l'éducation socioculturelle.

Présentation de l'éducation socioculturelle :

- les fondamentaux historiques (école nouvelle, éducation populaire…) de cette composante de formation
  - temps d'enseignement et temps d'animation,

- l’ESC et la dynamique collective (travailler en équipe, en partenariat, collaborer et coopérer…)

- les trois champs de l’ESC :
  - éducation à l’environnement social et culturel,
  - éducation artistique,
  - éducation à la communication humaine, à l’autonomie et à la coopération,

Didactique disciplinaire : les référentiels de formation et de certification (à partir des réalités observées et des questionnements).

- pédagogie et didactique de l’ESC : la mise en activité des apprenants au cœur des pprentissages.

Mise en œuvre pratique par des travaux de groupes ciblés, mise en commun et préconisations :

- structurer les enseignements autour des compétences et des capacités
- concevoir l’évaluation comme moteur des apprentissages et de la formation
- envisager dans leurs grandes lignes une progression annuelle et des séquences
- bâtir une séance, choisir les supports adaptés.

En fin d’après-midi ou en soirée rencontre avec des enseignants d’ESC.

Regroupement disciplinaire AGRONOMIE – PRODUCTION VEGETALE

Ce regroupement disciplinaire à destination des enseignants et des formateurs a pour objectif d’aider les stagiaires à cerner les contours et les attendus du métier d’enseignant et de formateur en agronomie.

Durant ces cinq demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants sont abordés :

- prendre connaissance et s’approprier les textes officiels ;
- identifier les acteurs locaux du système dans lequel l’enseignant/le formateur évolue : directeur d’EPL, directeur adjoint, coordinateur, président adjoint de jury, directeur d’exploitation, maîtres de stage, maîtres d’apprentissage… ;
- construire des progressions pédagogiques et des évaluations en cohérence avec l’approche capacitaire et les attendus des référentiels de diplôme ;
- bâtir des séances en salle et sur le terrain ;
- gérer la classe en favorisant la motivation des apprenants et leur autonomie ;
- intégrer dans sa pratique professionnelle les aspects réglementaires ;
- s’initier à la didactique de la discipline agronomie ;
- préparer l’inspection de contrôle (enjeux, modalités et attendus).

Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d’expression, de participation active, de réflexion et de confrontation d’idées. Aussi des phases d’échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques d’enseignants confirmés, des travaux de groupes, des mises en commun et des temps d’apports sur la pédagogie et la didactique. Une large place est aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Le travail initié pendant les cinq demi-journées se poursuivra par un temps d’échanges/bilan en juin 2023.

Les participants sont invités à apporter les documents avec lesquels ils travaillent : référentiels de diplôme, notes de service, plan d'évaluation, documents d'accompagnement, progressions, évaluations, fiches de TP, supports d'apprentissage…

Regroupement disciplinaire MATHEMATIQUES

Pendant ces cinq demi-journées, les points suivants seront abordés :

- présentation du métier en s'appuyant sur le référentiel professionnel de compétences de l'enseignant
- l'évaluation en mathématiques, pilote de la formation :
    - s'approprier un référentiel de diplôme pour identifier les objectifs d'apprentissage ;
    - élaborer une séquence et des séances.
- mettre l'apprenant en situation active d'apprentissage :
    - élaborer un scénario pédagogique ;
    - gérer l'hétérogénéïté des apprenants ;
    - la place des TICE en mathématiques.
- gestion de la classe :
    - posture de l'enseignant ;
    - vade-mecum de situations classiques ;
    - s'intégrer à une équipe pédagogique.

Une information sera faite sur le déroulement et les enjeux de l'inspection que les contractuels auront au cours de la deuxième années d'exercice selon la procédure normale.

Regroupement disciplinaire DOCUMENTATION

Dès l'inscription au dispositif TUTAC, un espace de formation en ligne intitulée «TUTAC Documentation» est accessible aux stagiaires pour une durée de deux ans, via la plateforme acoustice (accompagnons le numérique éducatif) http://acoustice.educagri.fr/course/view.php?id=250. La clé d'auto inscription est **TUTACDOC**.

Les stagiaires seront prévenus de sa mise à jour par courriel.

Il contient les documents essentiels pour exercer l'ensemble des spécificités du métier de professeur documentaliste de l'enseignement agricole. Il permet d'échanger, d'être accompagné et de mutualiser des documents élaborés par les stagiaires (politique documentaire de l'EPLEFPA, projet pédagogique du CDI et son évaluation, règles de vie au CDI, comptes rendus de commission CDI, progressions pédagogiques, séquences, séances, évaluations formatives et certificatives, bilans annuels d'activités…).

Il comprend plusieurs parties. Des activités seront à réaliser avant le stage, pendant le stage et après le stage qui seront accessibles au fur et à mesure.

L'attention des stagiaires est attirée sur la nécessité, pour appréhender les spécificités du métier de professeur documentaliste**, de réaliser le parcours de formation « avant le stage »** qui met l'accent sur l'axe pédagogique au travers de :

- la **conception** et de la **réalisation** des **progressions pédagogiques ;**
- la **préparation** et de l'**animation** des **séances d'enseignement** ;
- la **conception** des **dispositifs et situations d'évaluations**.

Ces travaux préparatoires serviront largement aux échanges qui auront lieu pendant les cinq demi-journées de stage en présentiel.

Par ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre du cadre de référence des compétences numériques CRCN, les stagiaires devront disposer avec leur adresse mail professionnelle d'un compte sur le site PIX https://pix.fr/ et avoir testés leurs compétences numériques dans les cinq domaines et les seize compétences.
Arrêté du 2 mars 2020 relatif à la certification PIX du cadre de référence des compétences numériques dans les établissements scolaires de l'enseignement agricole

Pour la période en présentiel, les points suivants seront abordés :

- approfondir ses connaissances du métier de professeur documentaliste http://www.chlorofil.fr/cdi et de la discipline information-documentation dans l'enseignement agricole ; Gardiès, Cécile (Coord.). Enseigner l'information-documentation : guide pédagogique. Educagri éditions. Approches. 140p. ISBN **:** 979-10-275-01571 https://editions.educagri.fr/telechargement/5277-enseigner-l-information-documentation-pdf-9791027501571.html
- s'approprier les référentiels de diplômes de la 4ème au BTSA disponibles sur www.chlorofil.fr (référentiels professionnels, référentiels de certification et référentiels de formation) ainsi que les notes de service sur les modalités d'évaluation ;
- organiser son enseignement dans le cadre d'un module en lien avec les autres disciplines selon les filières ;
- élaborer une progression pédagogique, une séquence, une séance sur la base des référentiels ;
- évaluer par capacités, concevoir des évaluations formatives et certificatives.

Il est demandé aux stagiaires d'apporter un ordinateur portable et des ressources numériques ou numérisées : les référentiels ainsi que des exemples de progressions, de séquences et de séances, d'évaluations formatives et certificatives réalisés ou en préparation.

Des travaux de groupes, des temps d'échanges entre tous les participants seront organisés.

Les modalités de l'inspection de contrôle dans le cadre du maintien dans l'enseignement agricole seront précisées. Elle se déroulera normalement au cours de la deuxième année d'agent contractuel.

Une visite commentée du centre de documentation et d'information (CDI) et une présentation du CDI virtuel sur le site internet de l'établissement, l'espace numérique de travail, le portail documentaire seront réalisées.

Des échanges de pratiques avec les professeurs documentalistes de l'établissement d'accueil seront organisés.

Il est également recommandé de participer à des dispositifs complémentaires de formation de type MOOC ou formations ouvertes à distance comme :

- le **MOOC DOC & SIC** (Documentation et Sciences de l'Information et de la Communication) qui est proposé par l'ENSFEA par Mme Cécile GARDIES, Professeure de l'Enseignement Supérieur Agricole, Sciences de l'information et de la communication, Mme Isabelle FABRE, Professeure de l'enseignement supérieur agricole Sciences de l'information et de la communication. C'est un cours en ligne ouvert et massif alliant apprentissage traditionnel en ligne et apprentissage collectif : http://cdi.ensfea.fr/mooc-doc-sic
- **GAP Documentation** : http://documentation.ensfea.fr/

Regroupement discplinaire
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIQUE ET DU MULTIMEDIA (TIM)

Il est demandé aux stagiaires d'apporter un ordinateur portable ou une tablette connectable à internet lors du regroupement disciplinaire.

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- présentation du vade-mecum (référentiel métier et compétences de l'enseignant, droits et obligations, siglier et vocabulaire spécialisé, rôles des professeurs principaux et coordonnateurs, typologie des situations d'enseignement, organisation spécifique aux TIM, cahier de textes numérique) ;
- s'approprier les référentiels de diplôme et les documents d'accompagnement de la 4ème au BTSA disponibles sur www.chlorofil.fr ;
- organiser l'enseignement d'un module ou d'une capacité : intégrer la préparation à la certification Pix ;
- élaborer une progression, une séquence sur la base d'un référentiel et d'un document d'accompagnement ;
- de la séquence à la séance : comment préparer une séance d'enseignement et l'animer ?
- observation et analyse d'une séance d'enseignement ;
- l'animation autour des TICE et la gestion du système informatique de l'établissement (axes 2 et 3 du métier de professeur TIM) ;
- évaluer, mettre en œuvre un formatif, un CCF, préparer une situation d'évaluation capacitaire ;
- les modalités et les attendus de l'inspection.

Un cours ouvert à distance via la plateforme de e-learning collaborative Acoustice (technologie Moodle) http://acoustice.educagri.fr/ intitulé «TUTAC TIM» sera accessible aux stagiaires inscrits au dispositif TUTAC entre fin septembre et mi-octobre 2022 en fonction de leur date d'inscription et à condition qu'ils possèdent et communiquent leur adresse mail educagri.fr ou autre aux organisateurs. Les stagiaires seront prévenus de l'ouverture du cours ouvert et des modalités d'accès à celui-ci par courriel.
Ce cours hybride comprend cinq onglets : présentation du dispositif, communication et forum, activités à réaliser avant le stage, activités à réaliser pendant le stage, activités à réaliser après le stage qui seront accessibles au fur et à mesure.

L'attention des stagiaires est attirée sur la nécessité, pour appréhender les spécificités du métier de professeur TIM**, de réaliser, dès ouverture et sans attendre le parcours de formation « avant le stage »** qui dure entre vingt-quatre et trente d'heure et qui met l'accent sur l'axe pédagogique au travers :

- de la **conception** et de la **réalisation** des **progressions pédagogiques ;**
- de la **préparation** et de l'**animation** des **séances d'enseignement** ;
- de la **conception** des **dispositifs et situations d'évaluations**.

Ces travaux d'amont serviront largement aux échanges qui auront lieu pendant les cinq demi-journées de stage en présentiel.

Cet espace permet aux stagiaires de consulter des documents et des signets essentiels pour l'exercice de leur métier d'enseignant TIM, de déposer et de partager des documents, de réaliser des activités, de déposer leurs travaux, d'échanger entre-eux et avec l'inspecteur et l'enseignant TIM de l'EPLEFPA support du regroupement disciplinaire via deux via deux forums, une salle de visioconférence et un pad, bref de se former de manière hybride (à distance et en présentiel avant, pendant et après le stage disciplinaire).

Cet espace restera donc ouvert tout au long de l'année scolaire et de la suivante et permettra aux stagiaires de pouvoir bénéficier d'un appui de l'inspection en TIM jusqu'à leur inspection de contrôle qui intervient normalement en seconde année. Il pourra en outre aussi être utilisé lors du second regroupement bilan de la première année au mois de juin 2023.

Regroupement disciplinaire EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- le référentiel de compétences professionnelles dans l'enseignement agricole articulé aux attentes professionnelles et engagement de l'enseignant dans son établissement ;
- les points «clé» des référentiels (cycle 4, CAPa, Bac pro, 2nde GT et Bac techno, Bac général, BTSA) ;
- l'Association Sportive, les EIE, les enseignements facultatif et optionnel, les SSEA, la semaine SDD ;
- les attentes de l'inspection ;
- les modalités de construction d'une leçon, d'un projet de classe, d'un projet de cycle ;
- la présentation du réseau EPS.

Programme du regroupement spécifique pour les formateurs de CFA/CFPPA

Durant ces quatre demi-journées, seront abordés les points suivants **:**

- Le métier de formateur
  - La diversité des activités
  - La déontologie
- Le cadre spécifique dans lequel le formateur intervient
  - L'environnement de la FPC et de l'apprentissage : cadre réglementaire, partenaires
- L'alternance - l'individualisation - l'évaluation
- Des choix pédagogiques à intégrer dans le cadre d'une approche globale de la formation et de l'habilitation pédagogique

Programme du regroupement des conseillers principaux d'éducation contractuels

Contexte et cadre de travail

- 1 - Le référentiel de compétence
- 2 - Les missions du CPE dans l'enseignement agricole public
- 3 - La politique éducative
- 4 - Les actions attendues

Le service éducation et surveillance

- 1 - Les enjeux du service
- 2 - Les différents acteurs
- 3 - La gestion du service éducation et surveillance

Éducation, autorité et sanction dans le cadre scolaire

- 1 – Le concept d'éducation
- 2 - L'autorité éducative
- 3 - La sanction éducative
- 4 - Le cadre légal de la procédure disciplinaire

Vie des apprenants

Les délégués élèves, le conseil des délégués le conseil de classe

- 1 - Les élections des délégués élèves
- 2 - Le conseil des délégués élèves
- 3 - Le conseil de classe

L'internat

- 1 - La sécurité
- 2 - La vie à l'internat
- 3 - La communication

ANNEXE 8

Listes des délégations régionales à la formation continue du MASA

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MASA	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	**Elsa TARAGO** elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr Chargés de formation : Laetitia COUVERT Corinne GERARD Francis SABIN Assistant : Patrice Weiss (Lyon)	DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes Site Clermont Tél : 04 73 42 27 92 Tél : 04 73 42 27 76 Tél : 04 73 42 15 77 Tél : 04 73 42 15 06 Site Lyon Tél : 04 78 63 13 39
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	**Sylvaine RODRIGUEZ** sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise PICOT RLF-chargée de formation TUTAC/AE : Nathalie VICAIRE	DRAAF Bourgogne – Franche-Comté Site Besançon Tél : 03 39 59 40 47 Tél : 03 39 59 40 45 Tél : 03 39 59 40 40
BRETAGNE	**Eric ROCABOY** eric.rocaboy@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr Assistantes : Laurence GUICHARD et Françoise RAFFRAY	DRAAF Bretagne (Rennes) Tél : 02 99 28 22 04 Tél : 02 99 28 22 85 Tél : 02 99 28 22 80
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	**Mathilde GUERTIN** mathilde.guertin@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr Assistante : Emilie FOUCHET	DRAAF Centre-Val-de-Loire (Orléans) Tél : 02 38 77 40 24 Tél : 02 38 77 40 27 Tél : 02 38 77 40 21
CORSE	**Véronique BERTOCHE** veronique.bertoche@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr	DRAAF Corse (Ajaccio) Tél : 04 95 51 86 74
GUADELOUPE	**Gabrielle ECHARD-LEBLANC** gabrielle.echard-leblanc@agriculture.gouv.fr	DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude) Tél : 05 90 99 09 81
GRAND-EST	**Isabelle DE MAURAIGE** isabelle.de-mauraige@agriculture.gouv.fr formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr Assistantes : Laurence WEBER et Alain GILLET Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF Grand-Est (Châlons) Tél : 03 26 66 20 25 Tél : 03 26 66 20 16 et 20 21 Site Strasbourg Tél : 03 69 32 50 66
GUYANE	**X** formation.DAAF973@agriculture.gouv.fr **Délégué régionale GRAF** : **Daniel LE COUVIOUR** daniel.le-couviour@educagri.fr	DAAF de Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77 LEGTA de Macouria Tél : 05 94 38 76 26
HAUTS-DE-FRANCE	**Sylvie-Anne REMY** sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr Assistante : Sonia LESAGE (Amiens) Assistante : Nadine DEUWEL (Lille)	DRAAF Hauts-de-France (Amiens) Tél : 03 22 33 55 49 Tél : 03 22 33 55 39 Tél : 03 62 28 40 76
ILE-DE-FRANCE	**Agents enseignement agricole :** **X** formco-ea.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr Agents DRIAAF et DDI : Thierry DUCLOS sgc-sgamm-formation-agriculture@paris.gouv.fr	DRIAAF Ile de France (Cachan) Tél : 01 41 24 17 78 Préfecture de région Ile-de-France

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MASA	
MARTINIQUE	**Chantal BOURBON** chantal.bourbon@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 50
MAYOTTE	**Nadine FONTAINE** nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél : 02 69 63 81 37
NORMANDIE	**Véronique LEFEBVRE** veronique.lefebvre@agriculture.gouv.fr formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)	DRAAF Normandie (Caen) Tél : 02 32 18 95 23 Tél : 02 31 24 99 08 Tél : 02 32 18 94 29
NOUVELLE-AQUITAINE	**Mickael TRILLAUD** drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr Adjointe au délégué : Sandrine CHATENET Assistantes : Annick COMBROUZE	DRAAF Nouvelle Aquitaine (Limoges) Tél : 05 87 79 85 13 Tél : 05 87 79 84 56 Tél : 05 87 79 84 61
OCCITANIE	**Mireille BASSOU** mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Adjointe : Frédéric MOUTOUH Assistante : Hélène ECHEVARRIA (Toulouse) Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier)	DRAAF Occitanie (Toulouse) Tél : 05 61 10 61 84 Tél : 05 61 10 61 18 Tél : 05 61 10 62 03 Tél : 04 67 10 19 12
PAYS-DE-LA-LOIRE	**Bérengère KIRION** berengere.kirion@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr Assistantes : Françoise CASSARD Assistante : Sophie BLANDIN	DRAAF Pays de la Loire (Nantes) Tél : 02 72 74 70 14 Tél : 02 72 74 72 12 Tél : 02 72 74 70 15
PROVENCE–ALPES–CÔTE D'AZUR	**Florence BRUNIER** florence.brunier@agriculture.gouv.fr formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Christine PASSALACQUA Assistantes : Patricia PARAVISINI et Jean-Maxime SAYAH	DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) 06 88 27 87 82 Site Avignon 06 68 98 97 90 Site Marseille 04 13 59 36 33 et 36 41
REUNION	**Elodie SAVIGNAN** elodie.savignan@agriculture.gouv.fr formco.daaf974@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DAAF de La Réunion (St Denis de La Réunion) Tél : 02 62 30 88 53 Tél : 02 62 30 89 47

Mise à jour le 11/08/2022

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site FORMCO : http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/



ANNEXE 9

SYNTHESE DES PROCEDURES MISES EN ŒUVRE PAR LES DIFFERENTS ACTEURS DU DISPOSITIF TUTAC EN 2022-2023		
L'établissement d'enseignement	**Institut Agro Dijon/DIRED**	**DRFC**
Inscription de l'agent		
- Accueille l'agent. - Désigne un enseignant chargé de conseiller et d'informer l'agent. - Demande, au gestionnaire local Agricoll (GLA), la création de l'adresse EDUCAGRI de l'agent. - Procède à l'inscription au dispositif TUTAC de l'agent par voie électronique. - Invite l'agent à faire dès son arrivée le parcours de formation à distance «Accueil dans un EPL».	- Envoie aux ACEN recrutés les informations concernant le dispositif TUTAC 2022. - Réceptionne la candidature. - Inscrit l'agent à l'espace Resana TUTAC - Envoie un classeur TUTAC papier aux inscrits - Transmet chaque semaine le tableau récapitulatif des inscriptions aux DRFC, à la DGER ainsi qu'à IA Eduter/Ingénierie (envoi des identifiants et codes du parcours à distance « Accueil dans un EPL ») - Fait un rappel aux établissements d'enseignement agricole pour les agents recrutés et non inscrits.	- Interroge les établissements de l'EA de la région sur les recrutements de nouveaux contractuels sur budget (ACB) et veille à l'inscription de tout nouvel agent au dispositif national. - Transmets aux RLF des établissements de sa région les informations sur le dispositif TUTAC 2022
Regroupement de pairs		
- Met tout en œuvre pour que son agent participe au regroupement régional. - Organise le remplacement de l'agent auprès des élèves, apprentis ou stagiaires.		- Assure l'organisation administrative et logistique du regroupement en région, en particulier : o l'élaboration du programme selon l'annexe 3 ; o les **invitations/convocations ;** o les **remboursements des frais de déplacement** des stagiaires **sur présentation des justificatifs ;** o **la commande et le paiement** des frais liés à l'hébergement et à la restauration. - Vérifie avec les stagiaires **la validité du choix disciplinaire** émis lors de **l'inscription** et transmet, si besoin, l'actualisation à Institut Agro Dijon/DIRED à l'adresse cnpr-admintutac@agrosupdijon.fr **Tél. : 04 73 83 36 00** ou **04 73 83 72 07** - Transmet **un bilan du regroupement par enquête** à la DGER/DAT avant le ***16 novembre 2022*** AINSI qu'un tableau de suivi des participants.

Regroupement disciplinaire, regroupement spécifique CFA-CFPPA et regroupement des CPE contractuels		
L'établissement d'enseignement	**Institut Agro Dijon/DIRED**	**DRFC**
- Met tout en œuvre pour que son agent participe au regroupements régionaux et nationaux. - Organise le remplacement de l'agent auprès des élèves, apprentis ou stagiaires.	- Organise la logistique en accord avec les inspecteurs, les établissements d'accueil du regroupement et les DRFC, établit un conventionnement avec les lieux d'hébergement et de restauration. - Convoque les agents inscrits. - Demande aux agents inscrits de **confirmer leur participation via l'envoi sur leur adresse educagri d'un questionnaire dématérialisé (SPHINX)**. - Réserve les nuits d'hôtel et les repas **pour les agents inscrits ayant confirmé leur participation** (inscription ferme) - Fournit la liste des inscrits aux DRFC. - Transmet les listes d'émargement aux inspecteurs. - Récupère les listes d'émargement signées transmises par les inspecteurs. - Assure le remboursement des frais de déplacement des stagiaires après réception des justificatifs selon les décrets en vigueur. - Assure la mise à jour de RenoiRH Formation et d'un tableau de suivi pour les ACB suite à la participation des agents à ces regroupements. - Transmet un bilan des regroupements à la DGER/DAT	- Renseigne Institut Agro Dijon/DIRED sur les lieux possibles de déroulement des stages et les structures d'hébergement et de restauration.